Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	ND la Garenne, aval écluses	Rivière	Poses	160,200	161,640	Gaillon

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la fin du mois d'octobre 2025.

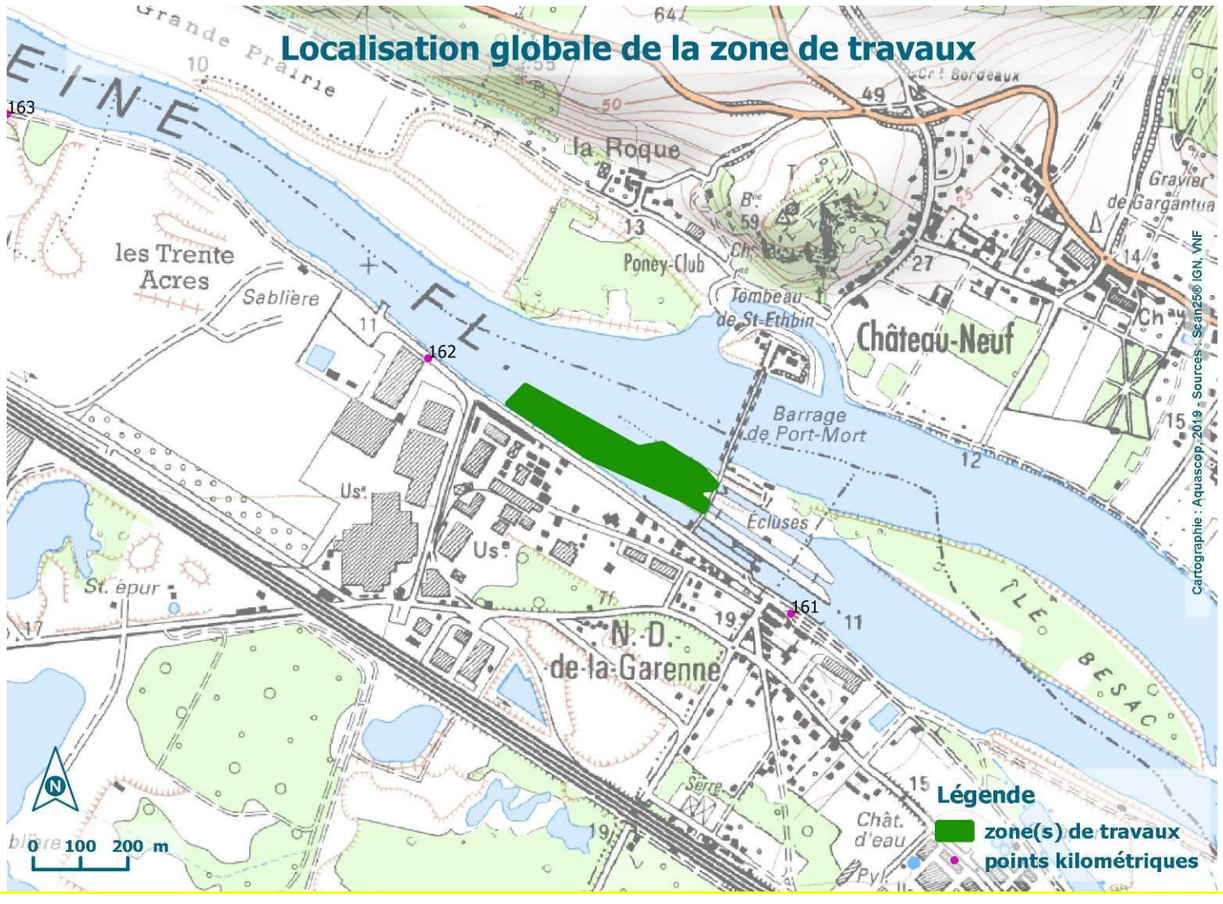
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

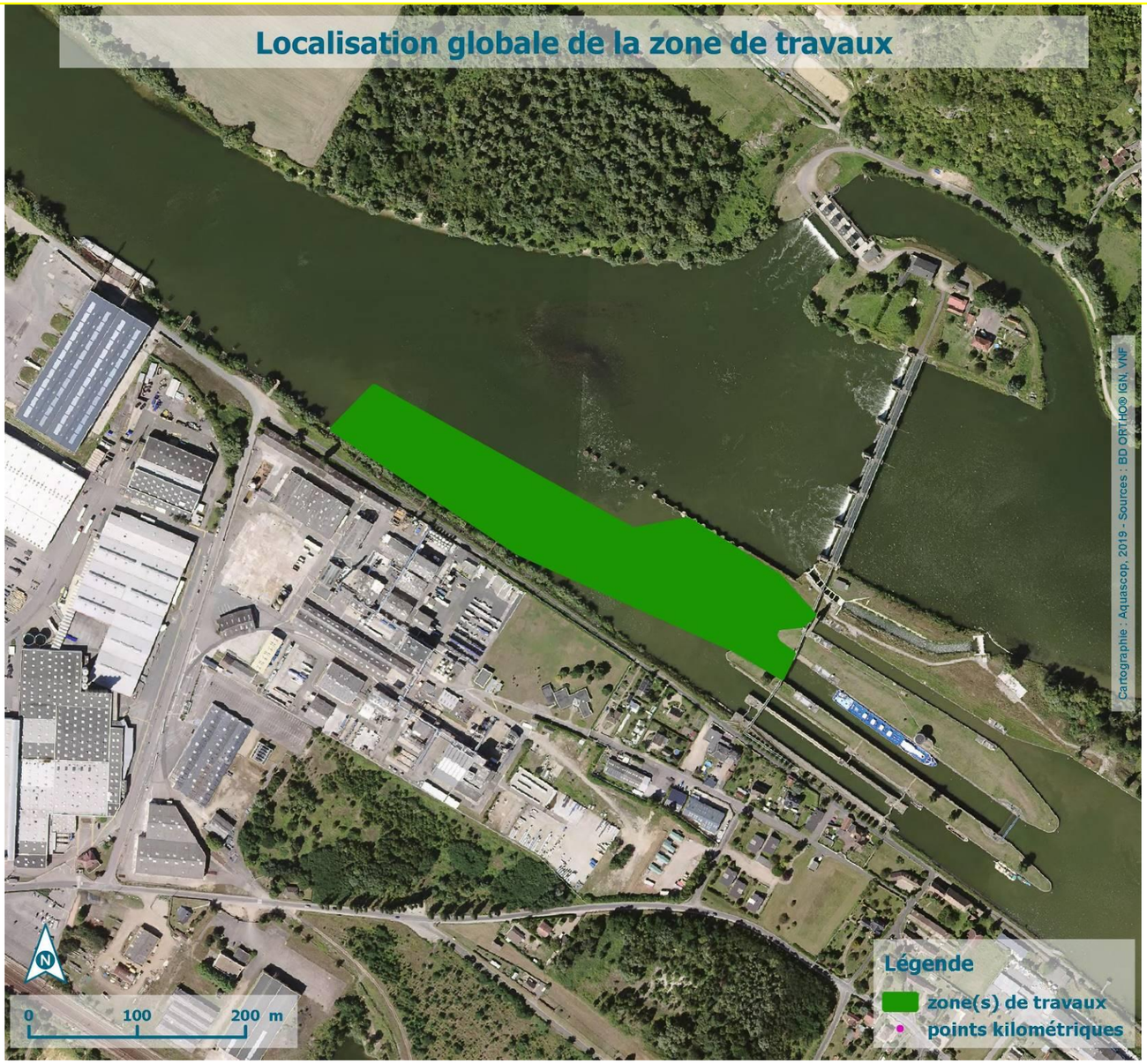
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 066	2025-RBS-PK 161.500 RG	Non	Non dangereux	Non	Non Inertes
942	2025-RBS-PK 161.500 RD	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 10/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : X

27DDTM20150003 - SYNGENTA
27DDTM20150001 - NUFARM
Approuvés en 2012. Effets thermiques, de surpression, toxique

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 41 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.
Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 39 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

Les berges sont constituées de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise ont été recensées en amont des écluses (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement). Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La présence de zones potentiellement propices à la reproduction du chabot et de la vandoise est possible.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
ND la Garenne, aval écluses (pollué)	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé aux stations RHP ; le brochet a été recensé à la station de Poses.
La bouvière a été recensé environ 6 km en amont (FDPPMA27, campagnes de pêches d'inventaire des frayères à brochet sur l'Eure et la Seine, 2018).
La présence de grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée en amont immédiat des écluses (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
ND la Garenne, aval écluses (pollué)	non	possible	oui	non

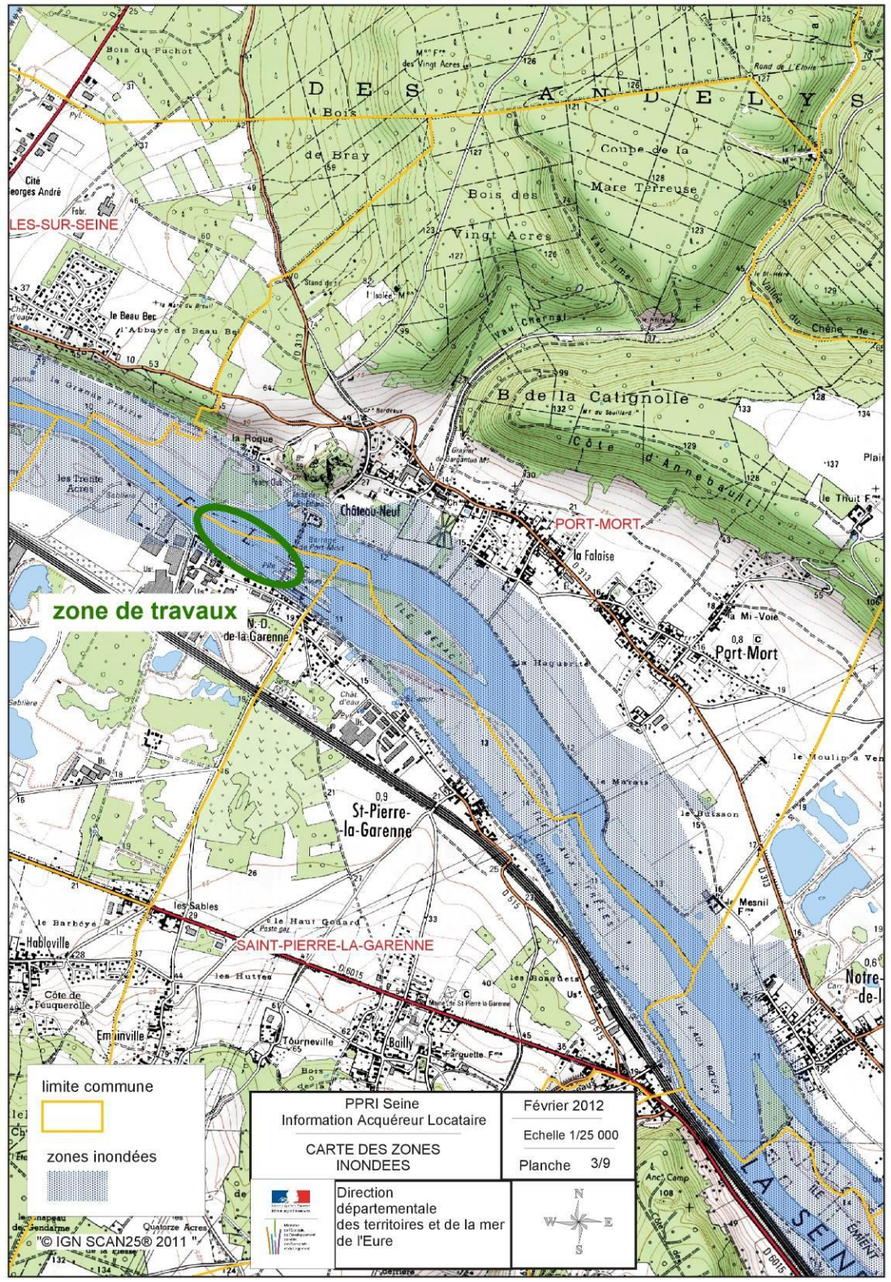
Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence possible d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. Le site est inclus dans 1 zone d'intérêt écologique (ZNIEFF).

L'intérêt de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

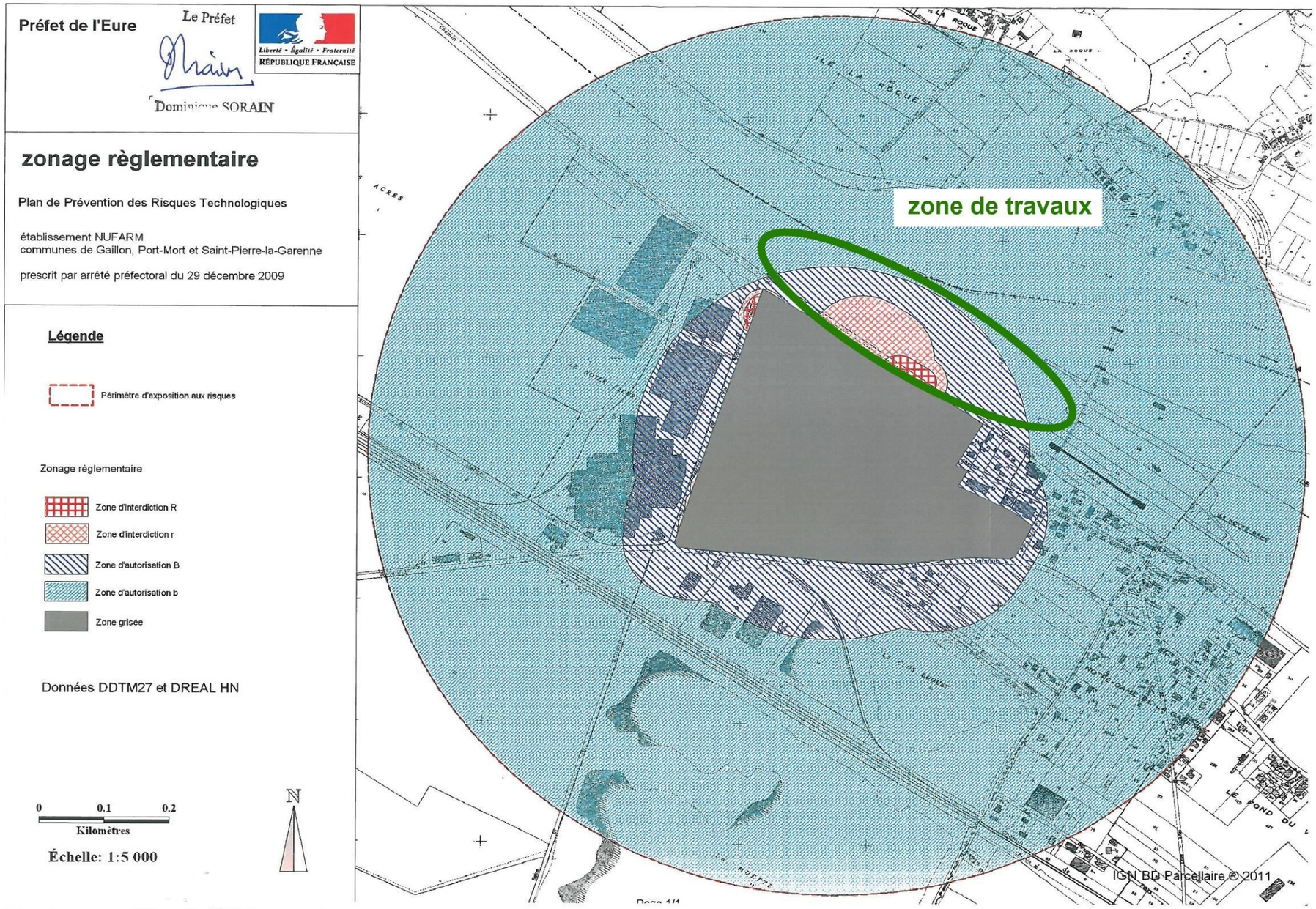
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



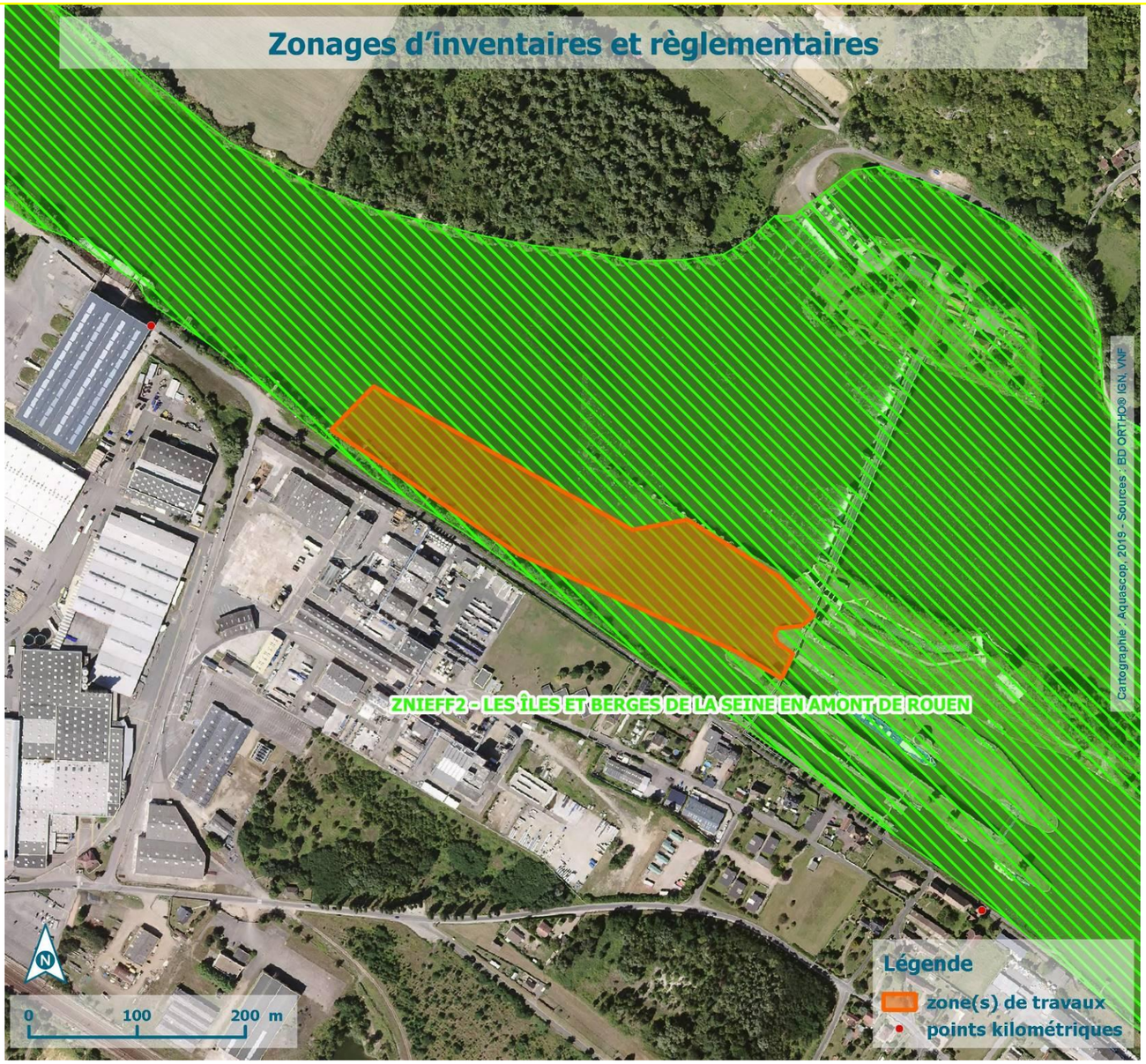
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	942
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	1 066

Localisation du site :

Plateforme fluviale de transit et de recyclage de terres et sédiments non inertes de Solvalor, à Aubevoye (27). Installation ICPE déclarée (arrêté préfectoral du 6 juillet 2018), pour les sédiments non inertes.

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012, pour les sédiments inertes.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	ND la Garenne, chenal accès écluses	Rivière	NDLG	159,750	160,550	Saint-Pierre-la-Garenne, Port-Mort

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus à la mi octobre 2025.

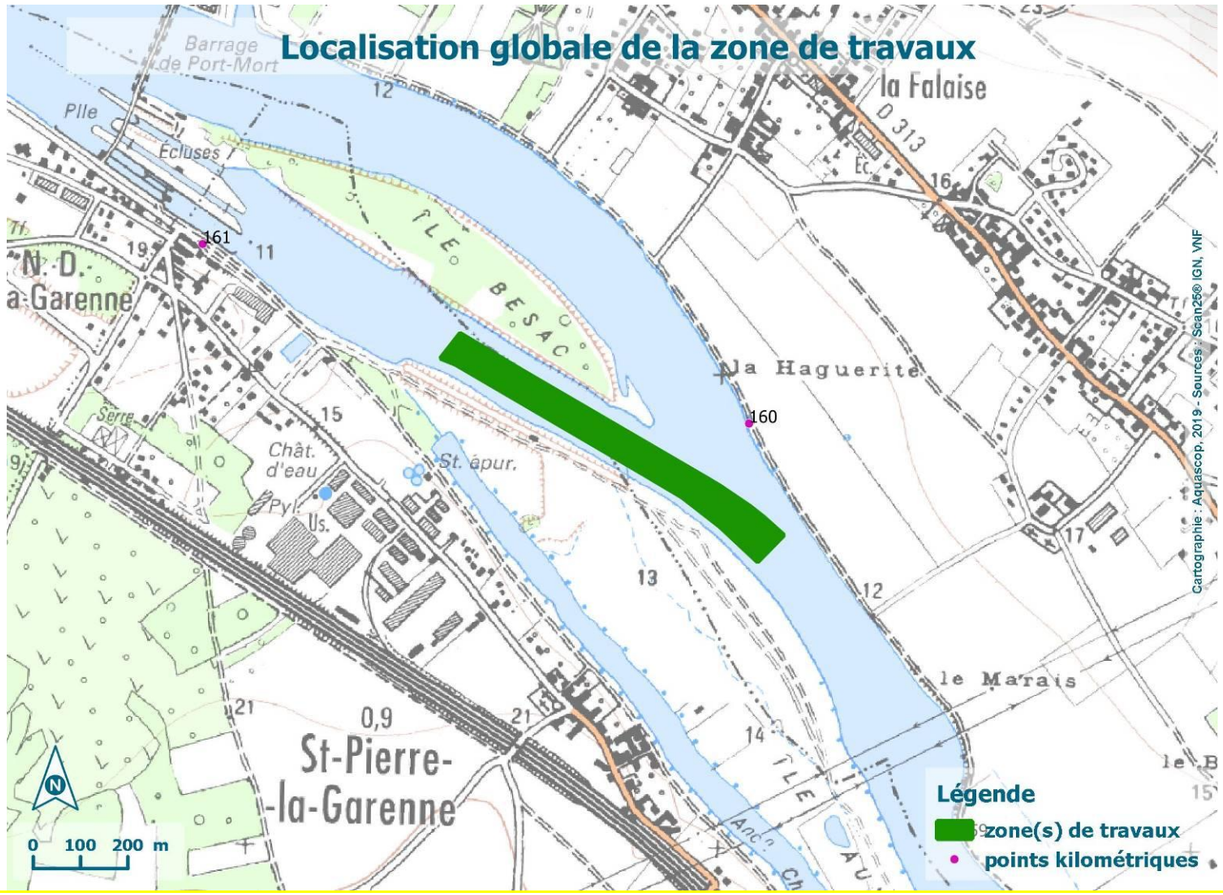
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

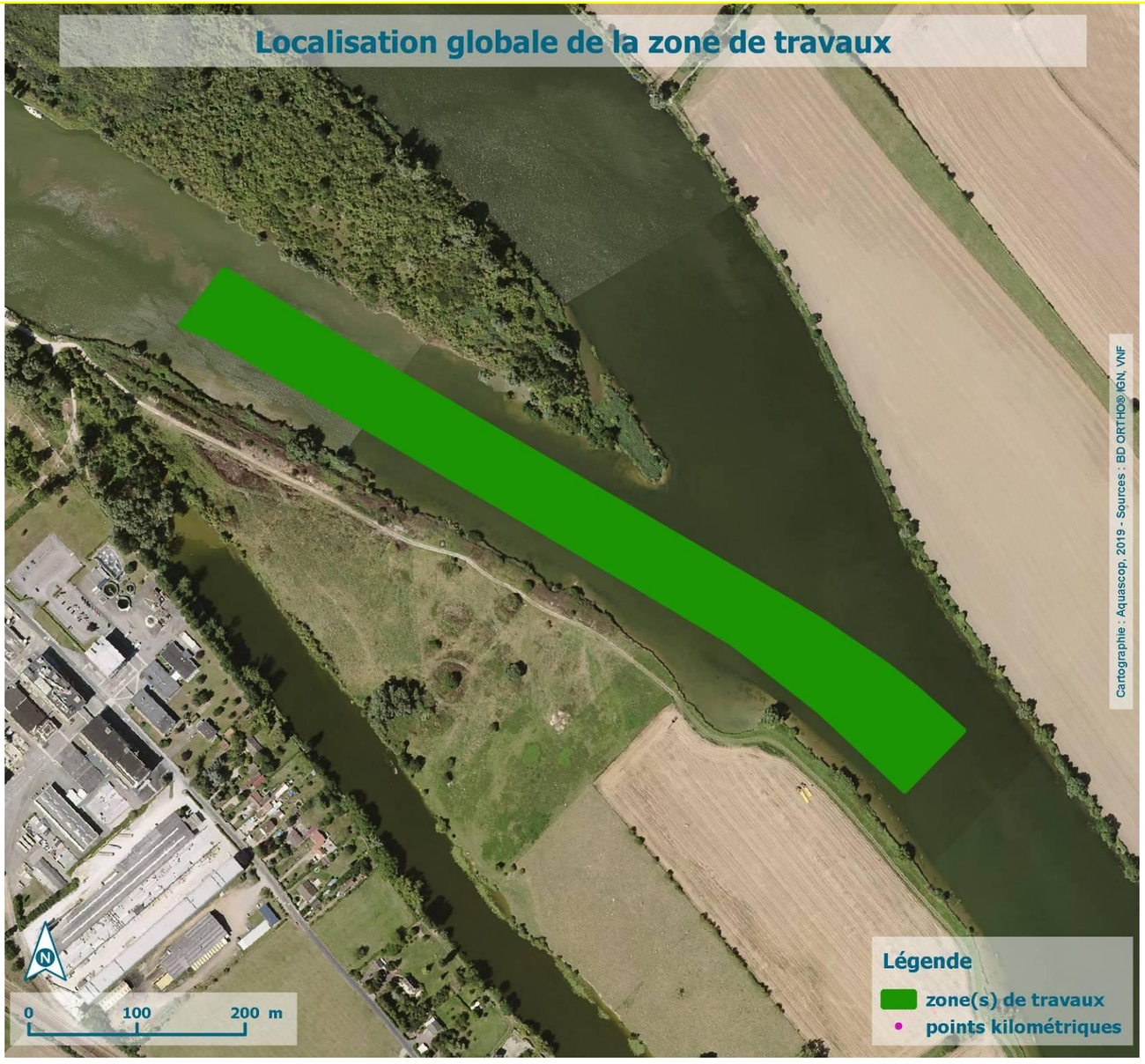
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
741	2025-RBS-PK 160.000	Non	Non dangereux	Non	Non inertes non dangereux

Prélèvements réalisés le 09/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

27DDTM20120001 - PPRI SEINE - prescrit en 2012

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : X

27DDTM20150003 – SYNGENTA
Approuvés en 2012. Effets thermiques, de surpression, toxique

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230C	La Seine du confluent de l'Epte (inclus) au confluent de l'Andelle (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	oui	Le Bois de Catignolle	souterrain	Arrête DUP DTARS-SE/30-13 du 27 décembre 2013

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03127370 - La Seine à Méricourt 4), environ 40 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017. Les espèces principales sont la perche commune, la perche soleil et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne et le silure.
Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 40 km en aval de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le chevesne la tanche et le goujon.

Type de berges :

En rive gauche les berges sont constituées de palplanches ; en rive droite elles sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le cours principal de la Seine n'est pas concerné par l'arrêté relatif aux frayères du département de l'Eure (signé le 15/02/2013).
Des frayères potentielles à grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise ont été recensées dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Aucune frayère à brochet - potentielle ou avérée - n'a été recensée à proximité immédiate de la zone de travaux (FDPPMA27, 2014, Etude du brochet en Seine). Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
ND la Garenne, chenal accès écluses	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Oui	230030979, 230030978 - LES ÎLES AUX PRELES ET AUX BOEUFS, L'ÎLE BESAC
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Oui	FR2302007 - Iles et berges de la Seine dans l'Eure
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote et vandoise ont été recensé aux stations RHP ; le brochet a été recensé à la station de Poses.
La bouvière a été recensé environ 4 km en amont (FDPPMA27, campagnes de pêches d'inventaire des frayères à brochet sur l'Eure et la Seine, 2018).
La présence de grande alose, truite de mer, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de planer, brochet, chabot et vandoise a été signalée dans la zone de travaux (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
ND la Garenne, chenal accès écluses	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, Natura 2000).

L'intérêt du site SIC et de la ZNIEFF des Iles et berges de la Seine réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides.

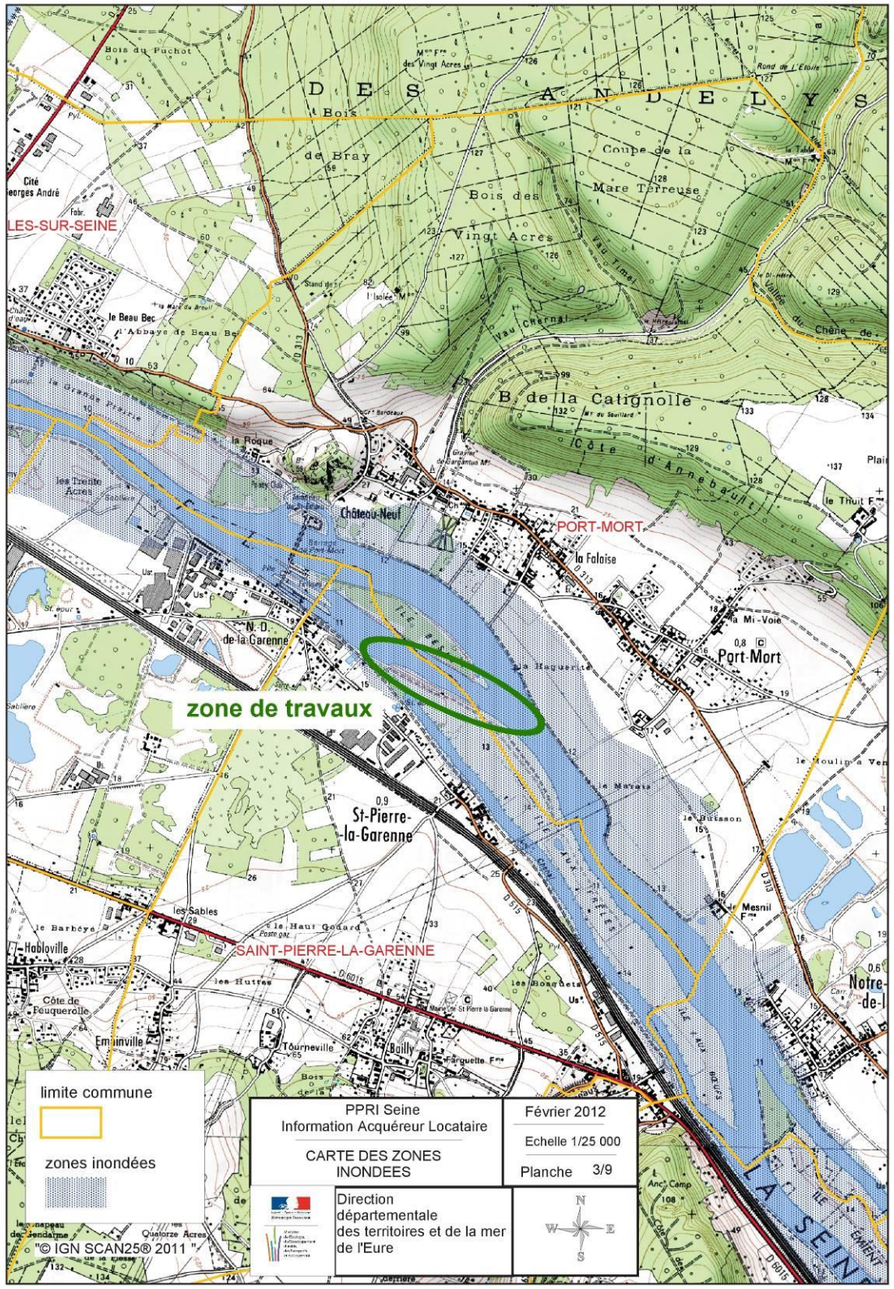
L'intérêt des ZNIEFF des iles réside dans la présence de milieux humides, d'espèces végétales rivulaires patrimoniales et ou d'oiseau d'eau.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

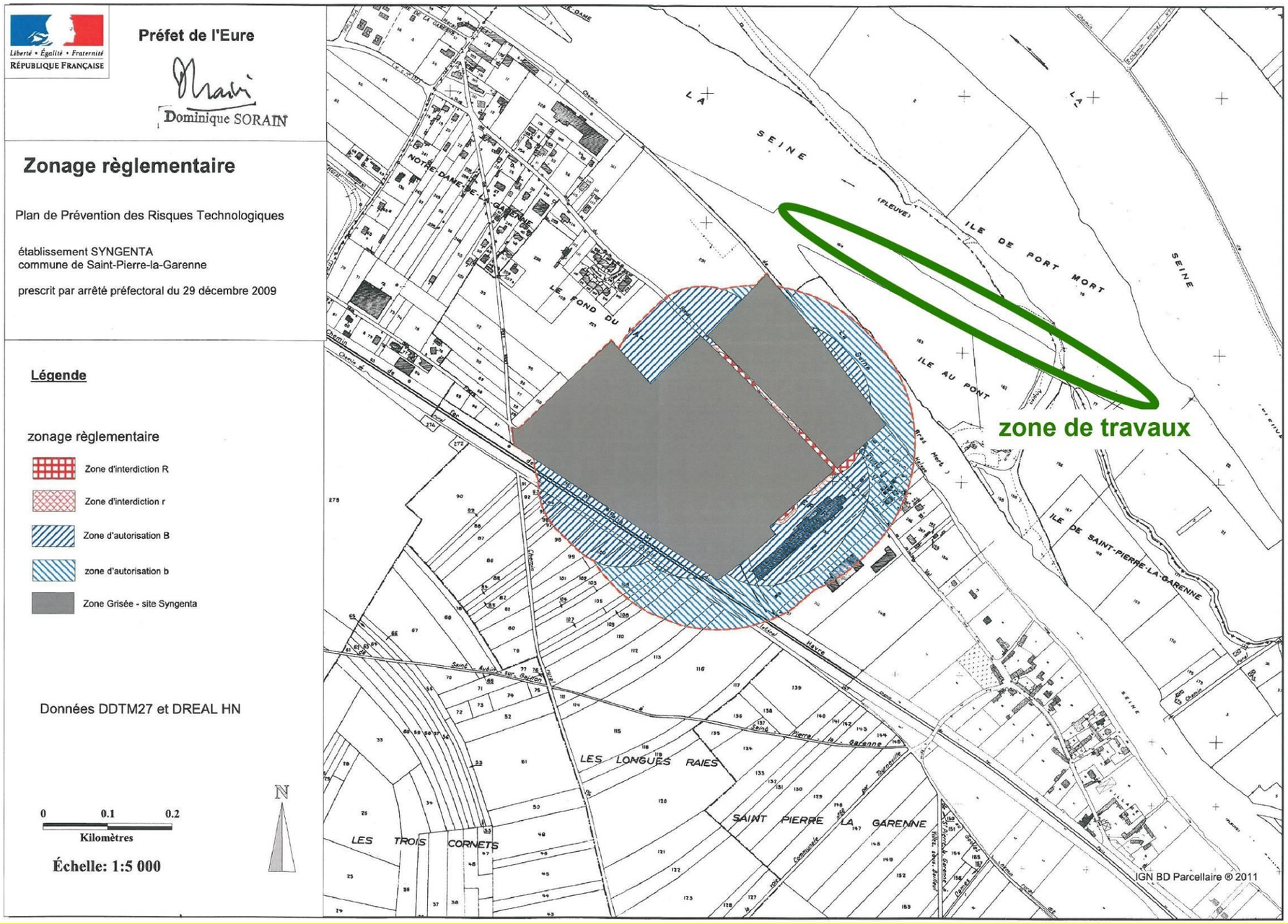
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



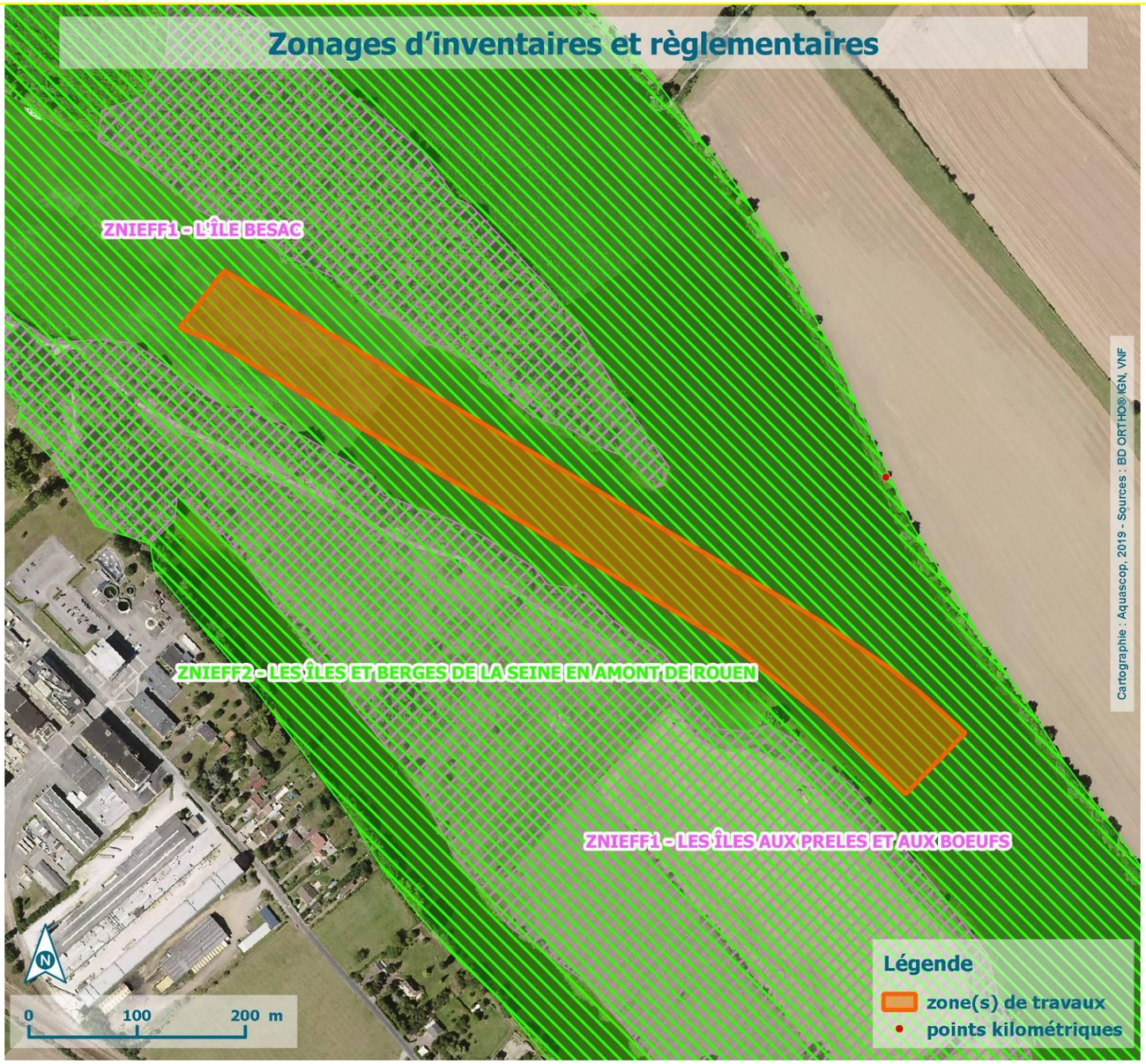
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



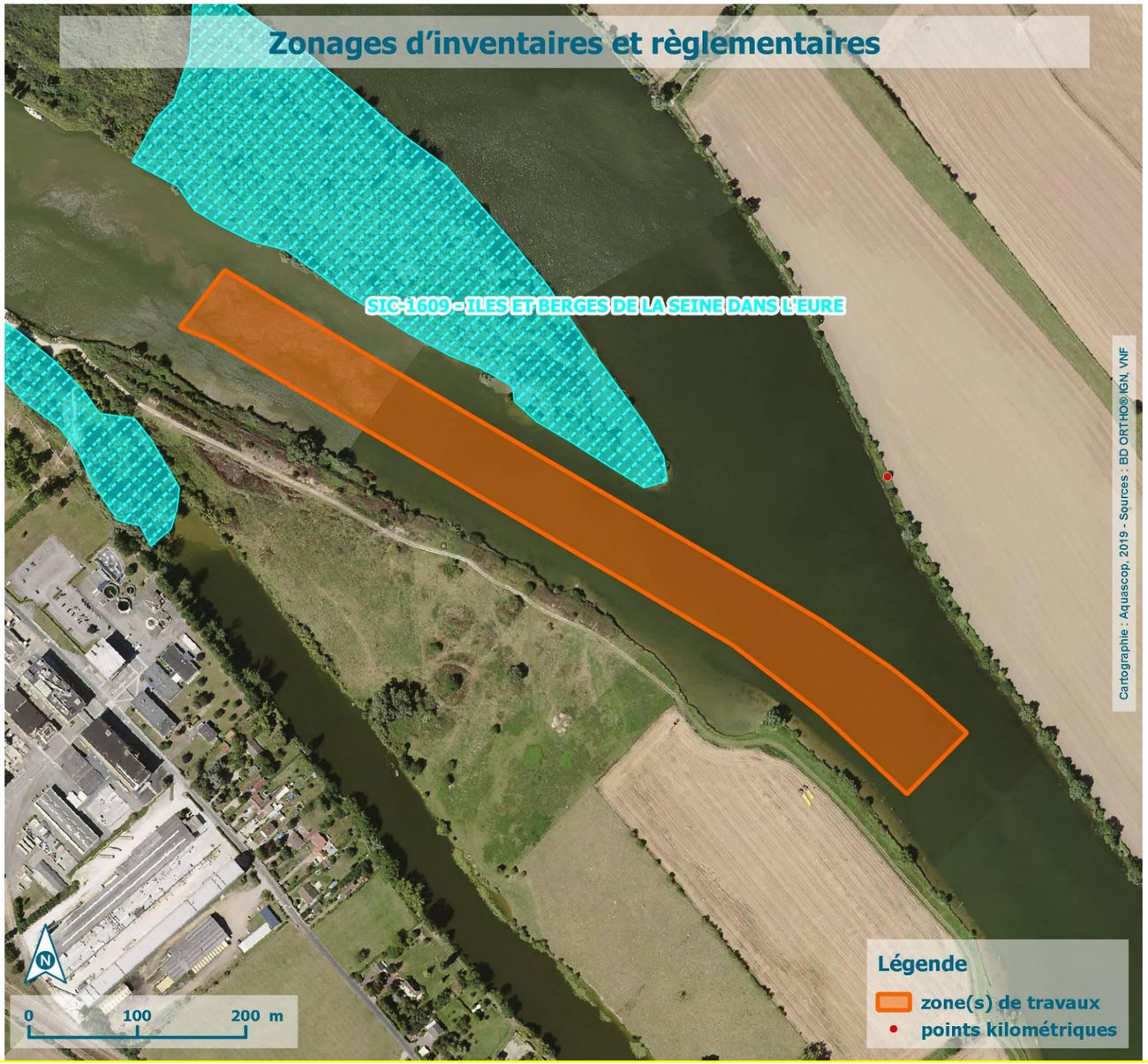
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux MES (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	741

Localisation du site :

Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Orival, abords ponts rails	Rivière	Maritime	221.100	221.500	Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Orival

Date et durée des travaux :

Les travaux seront réalisés en novembre 2025.

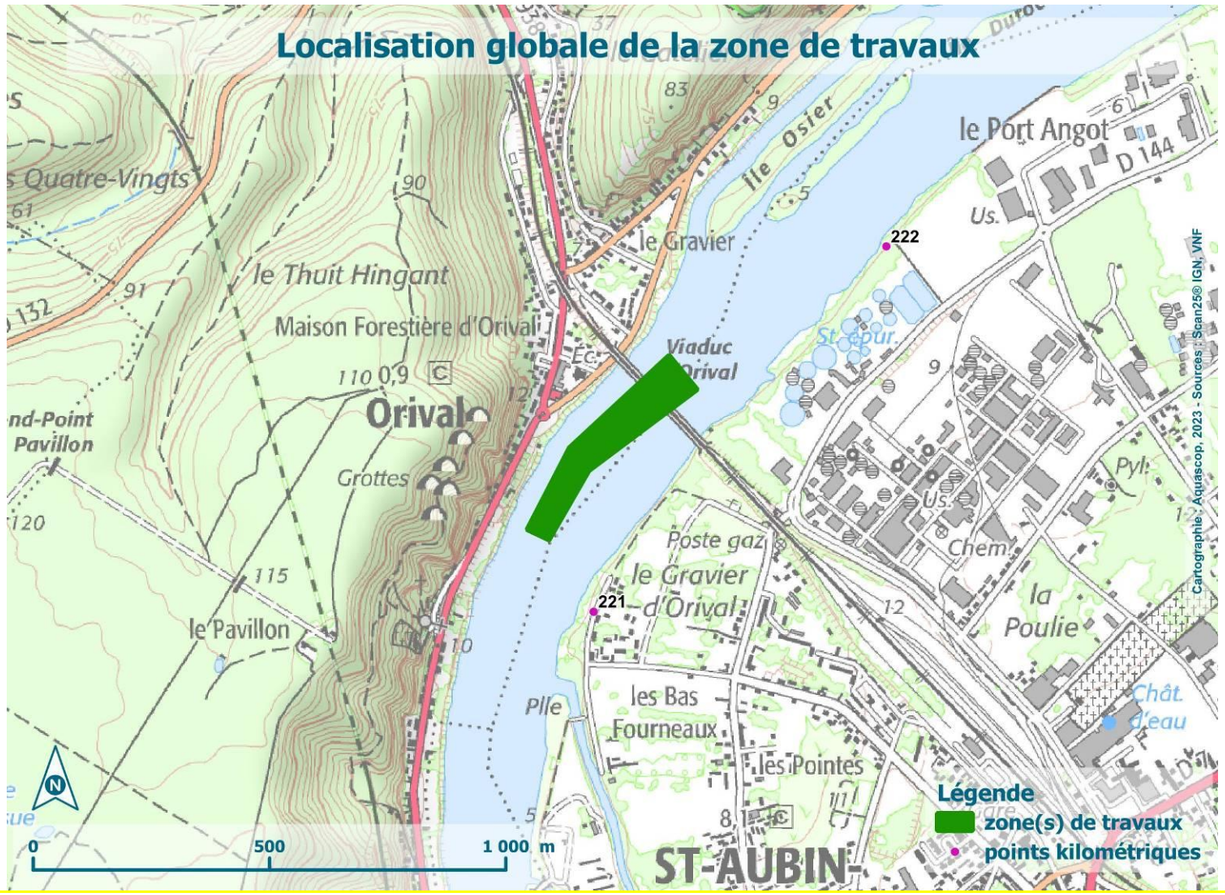
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 355	2025-RBS-PK 221.300	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Les prélèvements ont été réalisés le 10/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	x
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X

PPRN Vallée de la SEINE - boucle d'ELBEUF - approuvé en 2001

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : X

PPRT de la zone industrielle de Saint-Aubin-lès-Elbeuf – approuvé en 2013

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHT01	Estuaire de la Seine amont Poses dulçaquicole	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2027	Mauvais	Mauvais

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	oui	Forages du Nouveau Monde	souterrain	DUP du 28 mars 1991

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03174000 - La Seine à Poses 2), environ 20 km en amont de la zone de travaux ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2022.
Les espèces principales sont la perche soleil, la perche commune et l'anguille. Les espèces secondaires sont le gardon, le rotengle, l'ide mélanote.

Type de berges :

Les berges sont naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine Maritime signé le 27/06/2014) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 2 (brochet) de la commune de Saint-Laurent-les-Elbeuf (pont de la D7) à la commune d'Orival (viaduc).
Des frayères potentielles à saumon atlantique, lamproie de rivière, lamproie marine, truite de mer et truite fario ont été recensées dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Orival, abords ponts rails	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Oui	230031154 - LES ÎLES ET BERGES DE LA SEINE EN AMONT DE ROUEN
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), ide mélanote, brochet et vandoise ont été recensé à la station de Poses.
La présence de saumon atlantique, lamproie de rivière, lamproie marine, truite de mer, truite fario a été signalée dans le secteur (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Orival, abords ponts rails	possible	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction. Le site est également inclus dans une zone d'intérêt écologique.

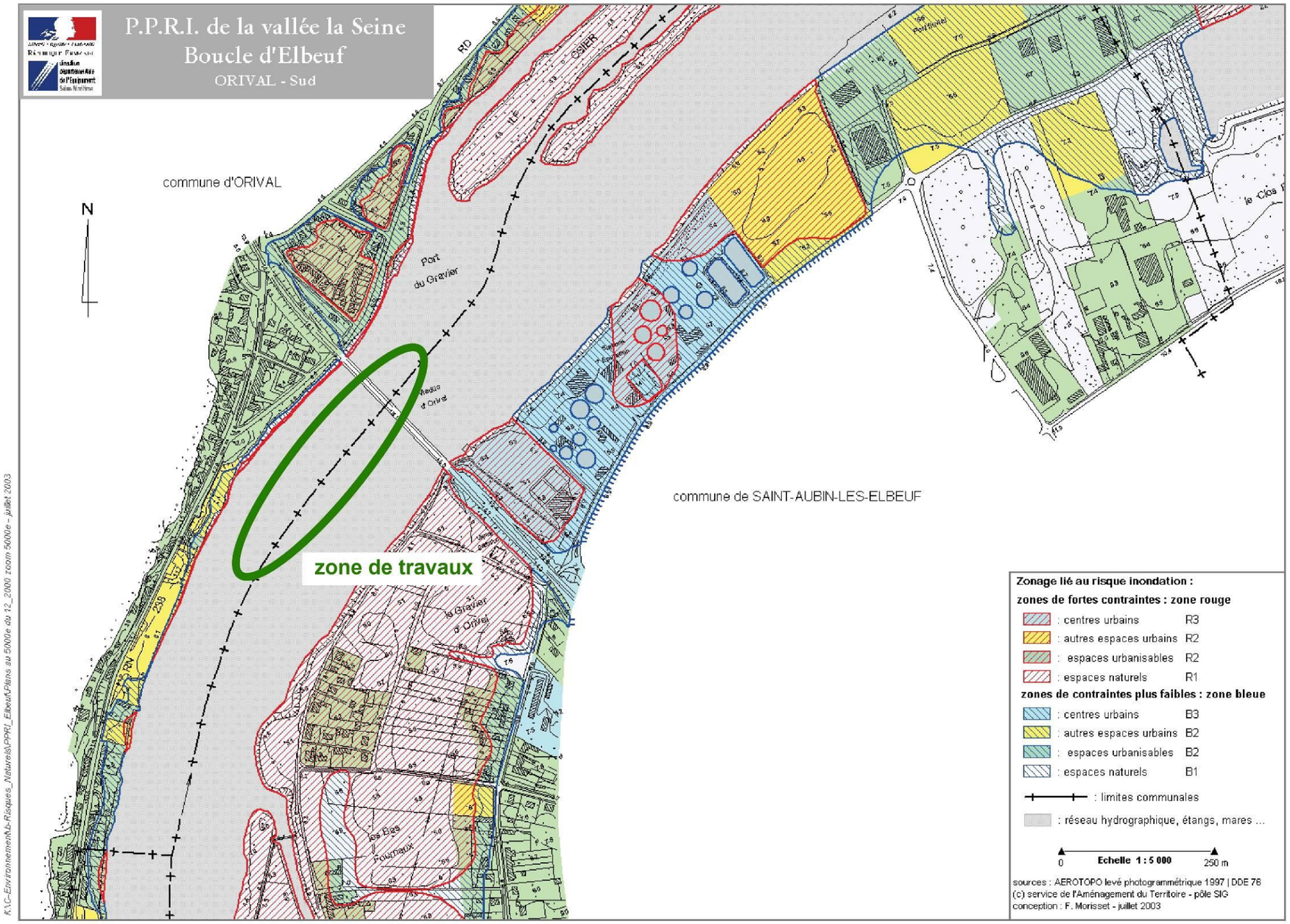
La ZNIEFF des Iles et berges de la Seine en amont de Rouen concerne le lit mineur du fleuve, les îles, les bras morts et les berges ; il est sous l'influence des marées. L'intérêt réside dans la présence de milieux aquatiques et de milieux humides (herbacés ou arborescents) rivulaires d'intérêt communautaires ; ces habitats sont relictuels compte tenu de la très forte pression anthropique exercée sur le fleuve Seine. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des espèces migratrices et sont attractifs pour toutes les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides. Les vasières sont susceptibles d'abriter le Scirpe triquète (Schoenoplectus triqueter), espèce protégée en haute Normandie.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot et la lamproie de rivière, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière, l'ide mélanote, la lamproie marine et la loche de rivière.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

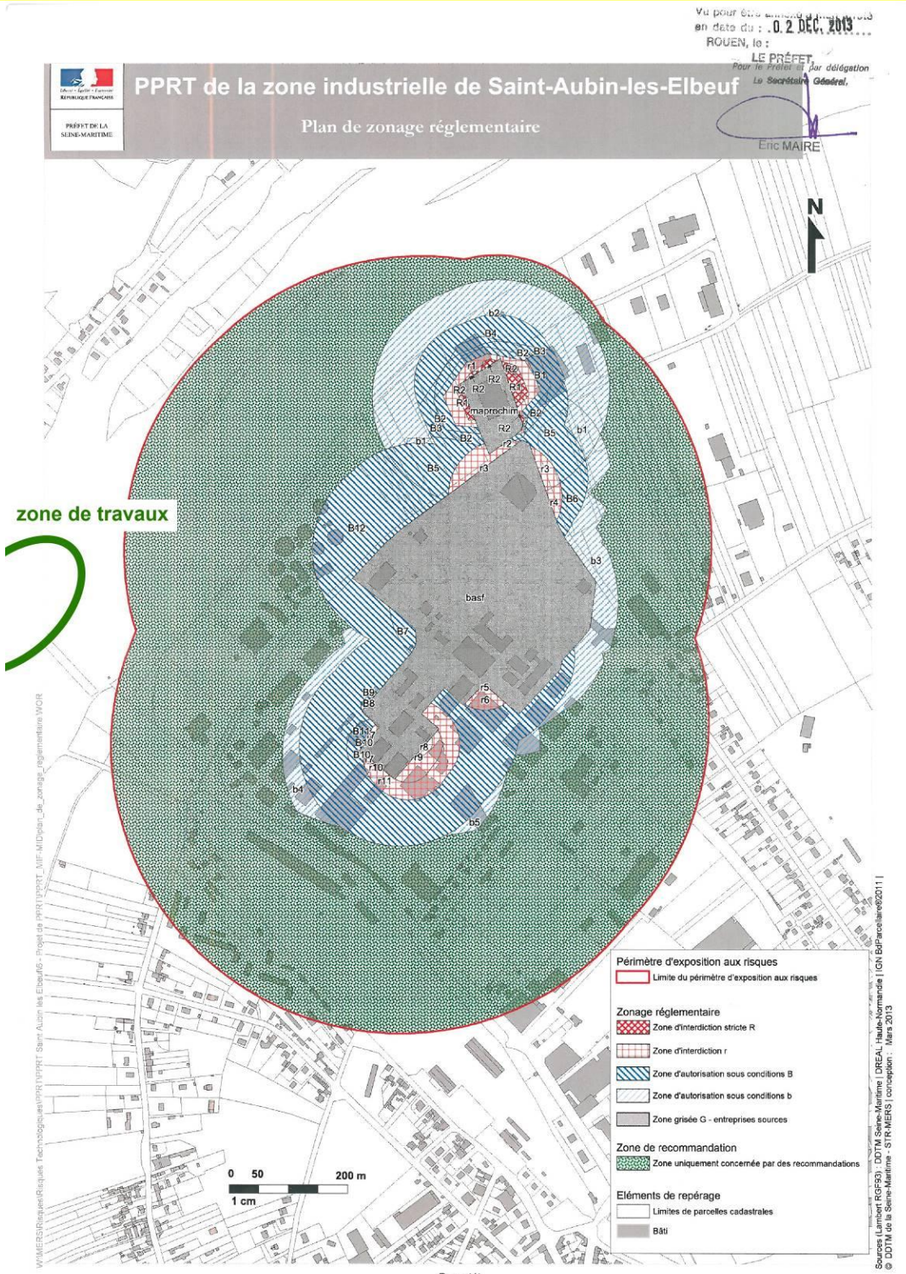
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



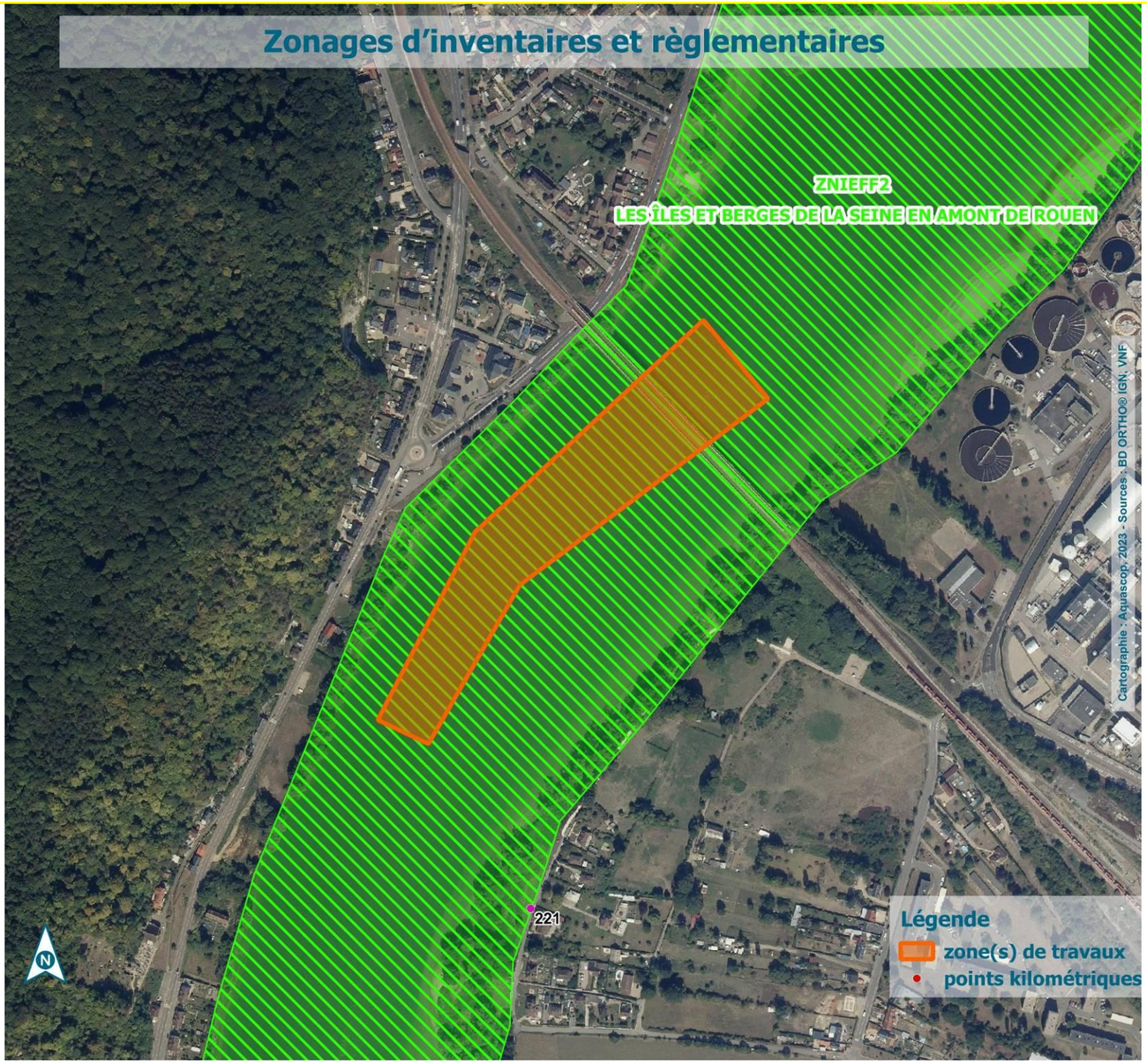
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et règlementaires



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 75 mg/L	< 4 mg/L

Suivi de la qualité des eaux (application des seuils 2024-2034) : respect des seuils ci-dessous

En rivière	En canal
• **Seuil d'alerte = 75 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 100 mg/L.** **Néanmoins, si la mesure du bruit de fond en début de chantier est supérieure à 50 mg/L alors :** • **Seuil d'alerte = « valeur du bruit de fond » x 1,5, dans la limite de 150 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = « valeur du bruit de fond » x 2, dans la limite de 200 mg/L.**	• **Seuil d'alerte = 100 mg/L ;** • **Seuil d'arrêt = 150 mg/L.**

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	1 355
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Valorisation en comblement de carrière à Muids-sur-Seine (PK 186.000 sur la Seine), site géré par la société Lafarge Granulats Seine Nord. Comblement autorisé par l'arrêté préfectoral n° D1/B1/12/208 du 25 avril 2012.

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine aval	Carrières-sous-Poissy, amont ile St Louis	Rivière	Méricourt	76.4	76.28	Poissy, Carrières-sous-Poissy

Date et durée des travaux :

Les travaux auront lieu à la fin du mois d'août.

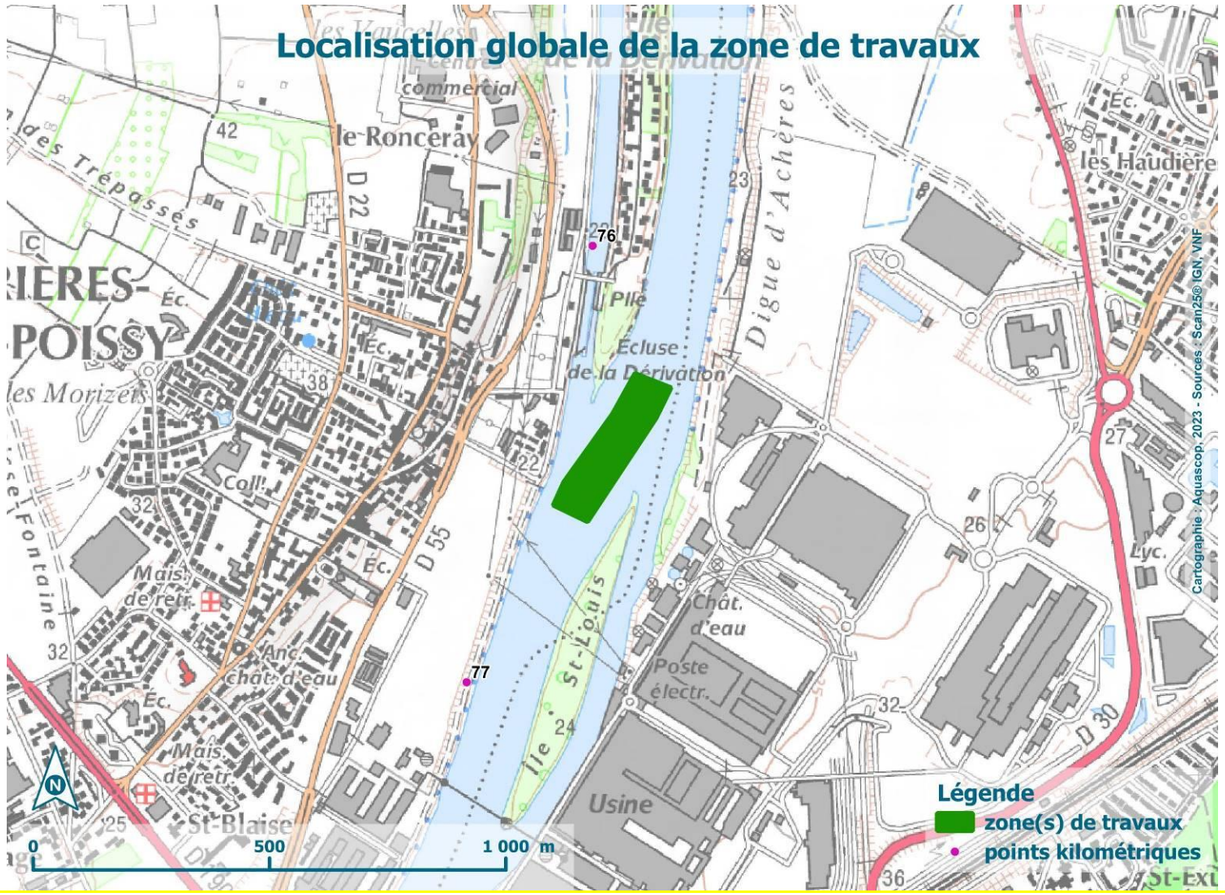
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

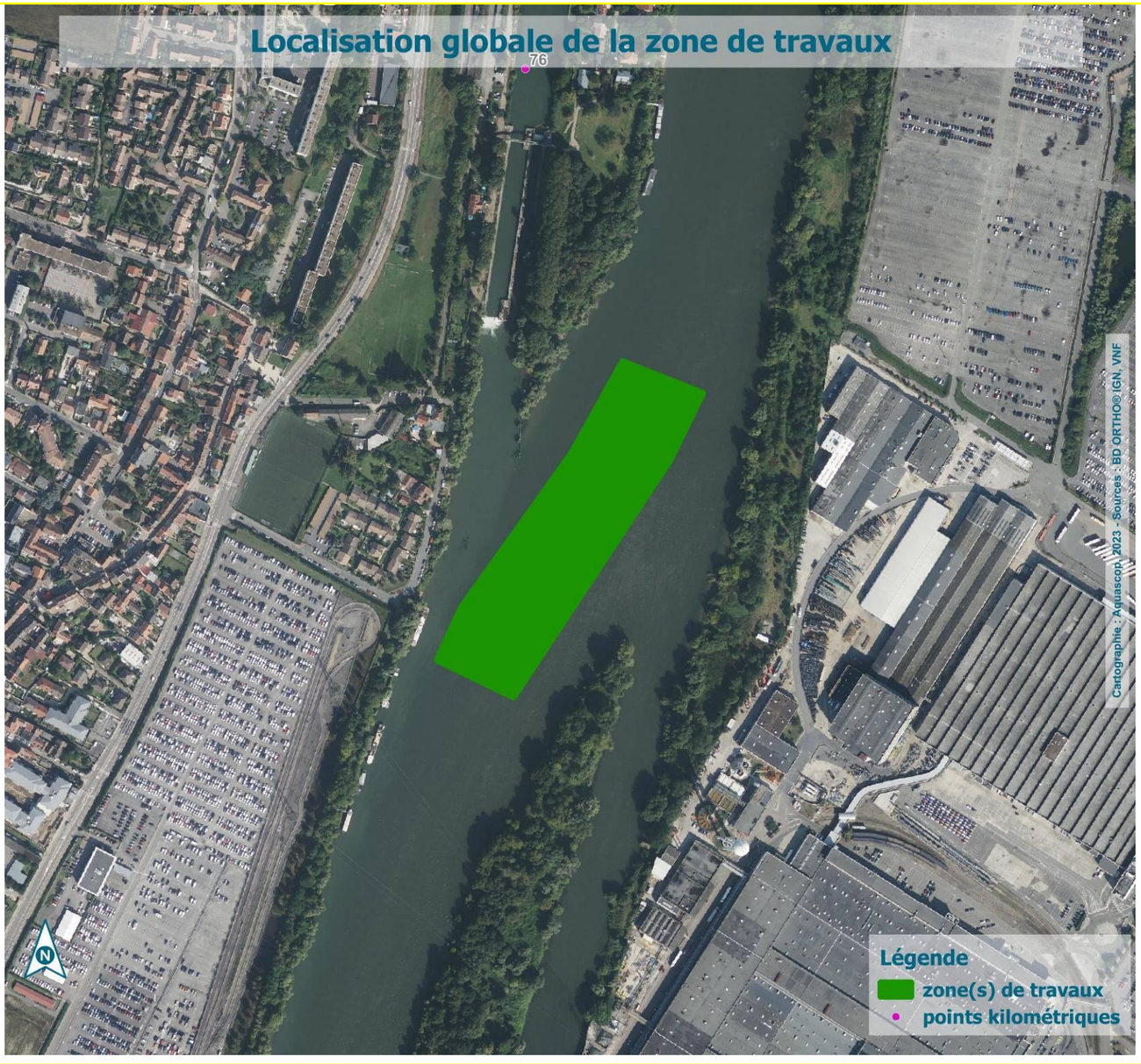
Volume à draguer (en m^3) et qualité des sédiments (m^3) :

Volume (m^3)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
398	2025-RBS-PK 76.400	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Les prélèvements ont été réalisés le 08/04/2025.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	x
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
78DDT20100014 - PPRI de la Seine et de l'Oise - Approuvé en 2007
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR230A	la Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de la Mauldre (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	Mauvais	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (3125000 - La Seine à Poissy 1), environ 1,5 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2022. Les espèces principales sont le gardon, la bouvière, la perche commune. Les espèces secondaires sont l'anguille, le goujon et l'ide mélanote.

Type de berges :

En amont de l'écluse, les berges sont végétalisées.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département des Yvelines indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, lamproie marine, saumon atlantique, truite de mer et vandoise) de Andrésy à Port-Villez.
Des frayères potentielles à chabot et à vandoise ont été recensées environ 1 km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière).

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Carrières-sous-Poissy, amont ile St Louis	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, ide mélanote, bouvière et la vandoise.
La présence de grande alose, alose feinte, lamproie marine, saumon, truite de mer, vandoise et chabot a été signalée environ 4km en aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Carrières-sous-Poissy, amont ile St Louis	possible	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

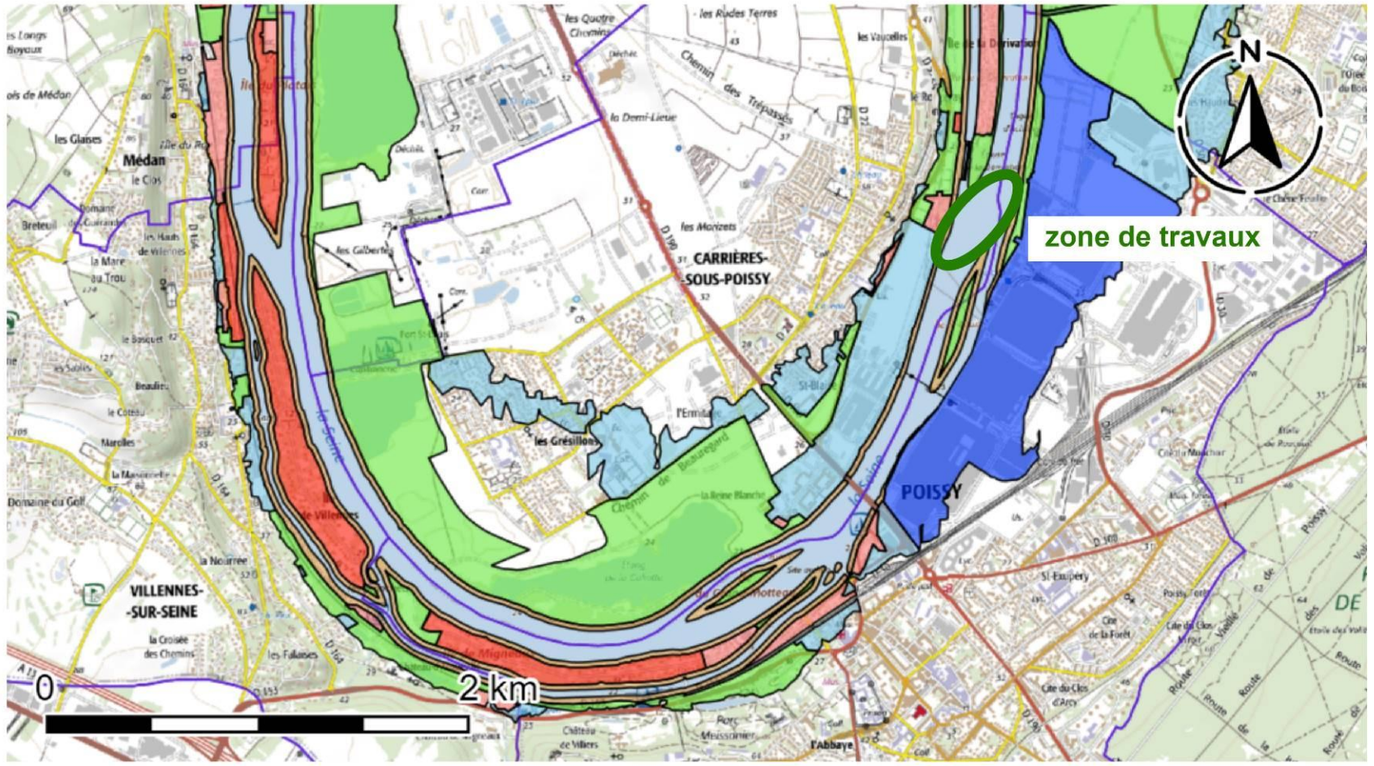
Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise, et avril à juin pour la bouvière l'ide mélanote.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés

Plan de prévention des risques naturels

Date d'impression : 06/06/2023 12:13:47



Photographies aériennes (IGN)
Le chargement de la légende a échoué.
Scan Express 25 (IGN)
Scan Express 25 Standard
Limite des communes
PPRI Seine
- Zone bleue
- Zone bleue indice a
- Zone bleue indice b
- Zone bleue indice c
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indice a
- Zone verte indice b
- Zone verte indice c

Projection : Spherical Mercator

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Service producteur : DDT 78 (Direction Départementale des Territoires des Yvelines)

Données © MTES

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 100 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	398
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Traitement dans la carrière gérée par SARL B. P. E. Lecieux pour la société VCMF à Saint Maximin.
Arrêté préfectoral du 18 novembre 2011.